

**COMMUNE DE
LOUVERNÉ
DÉPARTEMENT
DE LA
MAYENNE**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 21
VOTANTS : 23
POUR : 23
CONTRE :**

**CONVOCATION
07 DECEMBRE
2022**

**AFFICHAGE
15 DECEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION
N°2022-09-108**

**DOMAINE
7.1.6**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Le 13 décembre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie VIELLE.

Présents : Sylvie VIELLE, Nelly COURCELLE, Guy TOQUET, Céline BOUSSARD, Françoise RIOULT, Marie-Christine DULUC, Brice THOMMERET, ~~Didier PERICHET~~, Patrick PAVARD, ~~Josiane MAULAVE~~, ~~Emmanuel BROCHARD~~, Michel BESNIER, ~~Karine TITREN~~, Jean-Charles DURAND, Fabienne FOURNIER, Hugo BOISBOUVIER, Karen BARANGER, Franck DESCHAMPS, Laurence RETRIF, Christophe TAROT, ~~Karine DOUZAMI~~, Gaétan MACHARD, ~~Delphine BOISRAME~~, Grégory BODINIER, Linda GUEROT, Christian AUBRY, Déborah BAHIER.

Absents excusés : Josiane MAULAVE, Karine TITREN, Didier PERICHET, Emmanuel BROCHARD, Delphine BOISRAME et Karine DOUZAMI

Absents :

Pouvoirs : Delphine BOISRAME à Christian AUBRY et Emmanuel BROCHARD à Patrick PAVARD

Secrétaire de séance : Marie-Christine DULUC

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame REROLLE Adeline, Directrice Générale des Services.

OBJET : FINANCES LOCALES – TARIFS – Location de l'ensemble Espace Renoir – Tarifs 2024

Exposé de Brice THOMMERET

Sur proposition de votre Commission des finances en date du 29 novembre 2022,

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

De FIXER comme suit les tarifs de location de l'ensemble « Espace Renoir » pour l'année 2024, à partir du 1^{er} janvier 2024 :

ENSEMBLE ESPACE RENOIR	
	Année 2024
* Assemblée générale annuelle des associations locales ou personnes morales locales	Gratuit
* Assemblée générale & réunions de travail des associations ou personnes morales extérieures	304,00 €
* * Réunion publique d'un candidat à une élection au cours de la campagne officielle : * - possibilité ouverte une fois dans l'année civile, quels que soient le nombre de tours ou d'élections auxquels prend part le candidat dans l'année considérée. * - les options sont facturées au tarif en vigueur. * - la location est payante en dehors de la période de campagne officielle.	Gratuit
* Vin d'honneur	195,00 €
* Toute utilisation par des associations ou personnes morales locales (<i>sauf bal de la Saint Sylvestre</i>) du vendredi en fin d'après-midi au dimanche matin	168,00 €
* Réunion familiale pour famille de Louverné	238,00 €
* Journée supplémentaire	168,00 €
* Réunion des familles louvernénennes et de leurs proches suite à l'inhumation d'un défunt	Gratuit
* Caution location de la salle	150,00 €
* Caution nettoyage et remise en état	227,00 €
* Installations tables & chaises ou autres matériels (<i>entreprises ou personnes morales</i>)	64,00 €
* Installation ou retrait de la cloison amovible séparant la grande salle	87,00 €
* Rangement (<i>entreprises ou personnes morales</i>)	64,00 €
* Nettoyage (<i>entreprise ou personnes morales</i>)	92,00 €
* Écran de vidéo projection (vidéoprojecteur non fourni)	Gratuit
* Caution pour l'écran de vidéo projection	500,00 €

Les associations louvernénennes suivantes qui exercent leur activité à titre principal à LOUVERNÉ, pourront bénéficier d'une location gratuite d'une salle communale, quelle qu'elle soit, un jour par année civile : A.D.M.R.

- Anciens combattants d'A.F.N.et Autres conflits - Amicale laïque des Ecoles Publiques - Association des Parents d'élèves des Ecoles Libres (APEL) - Arc-en-Ciel "Sports Loisirs" - Arc-en-Ciel Musique - Basket Club – Génération Retraités Louverné - Comité d'animation - Comité de Jumelage - Così Cantano Tutti - Cyclo Club Tourisme Louvernéen - Familles Rurales - Louverné Sports – Mayenne Nature Environnement (MNE) - Moto club - Team VTT - Tennis de Table - Tennis Club - Musica - Arc-en-ciel GRS - Ecole Long Ho - La Plume Louvernénenne - Louverné Running - Association pour le don de sang bénévole- Association le Potager de la Lande- Association Attrape jeux –

Scrapcopines53 (*qui ne répond pas à l'ensemble des critères d'éligibilité*) bénéficiera de cette gratuité 1 fois tous les 3 ans.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré le 13 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sylvie VIELLE



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- * Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- * Recours contentieux pour excès de pouvoir.